



ISTOCK

Cette Charte a pour objectif de s'attaquer au problème du manque de respect et des mauvais traitements envers les femmes ayant besoin de soins de maternité. Elle offre une tribune pour améliorer la situation par les moyens suivants:

- Faire prendre conscience que les droits de la personne reconnus par les déclarations, conventions et pactes, des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, adoptés internationalement s'appliquent aussi aux femmes, pendant leur grossesse, leur accouchement et la période postnatale;
- Mettre en évidence la connexion entre le langage des droits de la personne et les questions-clés pertinentes aux soins de maternité;
- Accroître la capacité des défenseurs de la santé maternelle à prendre part aux processus des droits de la personne;
- Ajuster la perception qu'ont les femmes d'avoir droit à des soins de maternité de haute qualité aux standards internationaux en matière des droits de la personne;
- Fournir une base à partir de laquelle le système de soins de maternité et la communauté seraient tenus responsables vis-à-vis de ces droits.

Cette charte a été conçue grâce à la collaboration d'un groupe d'acteurs-clés dont l'expertise variée a permis de rapprocher les perspectives de la recherche, de l'éducation, des soins cliniques, des droits de la personne et de la défense des droits civils. La campagne de promotion du respect dans les soins de maternité est menée par l'Alliance du Ruban Blanc pour la Maternité à Moindre Risque, avec le soutien d'USAID et du programme de santé *Health Policy Project*.

Joignez-vous à nous: Aidez-nous à protéger le droit de toute femme au respect dans les soins de maternité.



Joignez-vous à nous:
Renseignez-vous, parlez-en,
connaissez vos droits



Pour en savoir plus, consultez le site:
www.whiteribbonalliance.org/respectfulcare

**AFFIRMATION
DES DROITS
UNIVERSELS
DES FEMMES
LORS DE LA
PÉRIODE
PÉRINATALE**

LE RESPECT DANS LES SOINS, DE MATERNITÉ: LES DROITS UNIVERSELS DES FEMMES PENDANT LA PÉRIODE PÉRINATALE

Toute femme a besoin, lors de la période périnatale qui s'étend de la conception de l'enfant à l'année qui suit la naissance, de soins empreints de respect et d'être protégée. Elle y a droit. Ceci exige des soins particuliers pour protéger la dyade mère-bébé ainsi que les femmes se trouvant dans un contexte de marginalisation ou de vulnérabilité accrue (par exemple, les adolescentes, les minorités ethniques et les femmes vivant avec un handicap physique ou mental ou avec le VIH).

Le manque de respect et les mauvais traitements lors des soins de maternité constituent une violation des droits civils fondamentaux des femmes.

Lorsque nous prenons la parole pour exiger le respect dans les soins, nous permettons à toutes les femmes, où qu'elles soient, de le faire également, sans crainte.

PROMOUVOIR LE RESPECT DANS LES SOINS DE MATERNITÉ

L'importance unique de la période périnatale

La grossesse et l'accouchement sont des événements fondamentaux dans la vie des femmes et des familles mais aussi un moment d'intense vulnérabilité. La «Maternité à moindre risque» vise généralement la sécurité physique, mais l'accouchement est également un rite de passage important, d'une profonde signification personnelle et culturelle. Parce que la maternité est propre aux femmes, l'égalité des sexes et la violence sexiste se retrouvent au cœur des soins de maternité.

La campagne de promotion du respect dans les soins de maternité est centrée spécifiquement sur les aspects interpersonnels des soins administrés aux femmes ayant besoin de soins de maternité. Les rapports entre une femme et le personnel lui prodiguant des soins de maternité sont d'une importance vitale. Ces relations constituent non seulement un moyen de fournir des services de santé essentiels et susceptibles de sauver des vies, mais elles peuvent renforcer également la confiance des femmes en elles-mêmes, rehausser leur estime personnelle ou leur nuire considérablement. En effet, les expériences que tirent les femmes de leurs rapports avec le personnel soignant, à ce moment-là, ont pour effet d'accroître leur pouvoir et leur niveau de confort, ou de leur infliger des dommages et un traumatisme émotionnel durables. Quoiqu'il en soit, les femmes gardent en mémoire toute leur vie les expériences vécues autour de leurs accouchements et elles en parlent souvent avec d'autres femmes, contribuant ainsi à accentuer le climat de confiance ou de doute entourant l'accouchement.

La Maternité à moindre risque va au-delà de la prévention de la mort et des handicaps: il s'agit du respect de l'être humain et des sentiments, des choix et des préférences de toute femme.



SHUTTERSTOCK

Les droits de la personne sont des droits fondamentaux que possèdent tous les êtres humains, qui sont reconnus par des sociétés et gouvernements et consacrés dans les déclarations et conventions internationales. À ce jour, aucune charte ni aucun dispositif universels ne décrivent précisément de quelle manière les droits de la personne concernent le processus de maternité. Rien non plus ne traduit leur application aux femmes, lors de la période périnatale, en tant que droits civils fondamentaux et inaliénables.

Sept droits sont reliés aux catégories de manque de respect et de mauvais traitements, identifiées par des chercheurs et des défenseurs des droits civils dans les publications actuelles. En s'appuyant sur des extraits pertinents, issus de déclarations internationales et autres dispositifs relatifs aux droits de la personne, la Charte démontre la place légitime des droits en santé maternelle au sein du contexte plus large des droits de la personne.

En sollicitant et en recevant des soins maternité, avant, pendant et après l'accouchement:

1 ARTICLE I **TOUTE FEMME A LE DROIT DE CONSERVER SON INTÉGRITÉ ET DE NE PAS ÊTRE SOUMISE À DE MAUVAIS TRAITEMENTS**
PERSONNE NE PEUT VOUS MALTRAITER PHYSIQUEMENT

2 ARTICLE II **TOUTE FEMME A LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉE ADÉQUATEMENT, D'EXPRIMER SON CONSENTEMENT OU SON REFUS, LIBRE ET ÉCLAIRÉ, ET D'EXIGER LE RESPECT DE SES CHOIX ET DE SES PRÉFÉRENCES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PRÉSENCE AUPRÈS D'ELLE D'ACCOMPAGNANT(S) (FAMILLE, AMIS, DOULA) PENDANT QU'ELLE REÇOIT DES SOINS DE MATERNITÉ**
PERSONNE NE PEUT VOUS FORCER OU VOUS FAIRE QUOI QUE CE SOIT SANS QUE VOUS EN AYIEZ CONNAISSANCE, NI SANS VOTRE CONSENTEMENT

3 ARTICLE III **TOUTE FEMME A DROIT AU RESPECT DE SA VIE PRIVÉE, ET À LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS LA CONCERNANT**
PERSONNE NE PEUT VIOLER VOTRE INTIMITÉ, NI RÉVÉLER VOTRE IDENTITÉ OU LES INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL VOUS CONCERNANT

4 ARTICLE IV **TOUTE FEMME A LE DROIT D'ÊTRE TRAITÉE AVEC DIGNITÉ ET RESPECT**
PERSONNE NE PEUT VOUS HUMILIER OU VOUS MALTRAITER VERBALEMENT

5 ARTICLE V **TOUTE FEMME A DROIT À L'ÉGALITÉ, À L'ABSENCE DE DISCRIMINATION, ET À DES SOINS ÉQUITABLES**
PERSONNE NE PEUT EXERCER DE DISCRIMINATION À VOTRE ÉGARD, POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT

6 ARTICLE VI **TOUTE FEMME A LE DROIT DE BÉNÉFICIER DE SOINS DE SANTÉ ET DE JOUIR DU MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ POSSIBLE**
PERSONNE NE PEUT VOUS EMPÊCHER D'OBTENIR LES SOINS DE MATERNITÉ DONT VOUS AVEZ BESOIN

7 ARTICLE VII **TOUTE FEMME A DROIT À LA LIBERTÉ, À L'AUTONOMIE, À L'AUTO-DÉTERMINATION ET ELLE NE PEUT ÊTRE FORCÉE À QUOI QUE CE SOIT**
PERSONNE NE PEUT VOUS DÉTENIR, VOUS OU VOTRE BÉBÉ, SANS AUTORITÉ LÉGALE

Tous ces droits sont établis à partir de dispositifs internationaux relatifs aux droits de la personne, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations-Unies sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables et les droits de l'homme, et la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Pékin. Des outils nationaux ont aussi été utilisés lorsqu'ils mentionnaient, de manière précise, les femmes enceintes ou donnant naissance.

Pour plus d'information, consultez le site:
www.whiteribbonalliance.org/respectfulcare



WHITE RIBBON ALLIANCE

La recherche scientifique révèle l'existence de manque de respect et de mauvais traitements

Imaginez le traitement personnel que vous attendriez d'un travailleur de la santé auquel vous accorderiez votre confiance pour vous aider, vous ou une femme que vous aimez, à donner naissance. Naturellement, on peut imaginer un rapport où la communication est non seulement efficace mais empreinte de délicatesse, où le soutien, la gentillesse et le respect sont manifestes. Malheureusement, trop de femmes font l'expérience de soins qui n'ont rien à voir avec cette image. Un nombre croissant de preuves, issues de recherches, d'études de cas ou de témoignages recueillis, à travers le monde, dans les systèmes de soins de maternité, des nations les plus riches aux nations les plus pauvres, brossent un tableau différent et dérangeant.

Les chercheurs Bowser et Hill (2010) ont décrit sept catégories principales de manque de respect et de mauvais traitements subis par les femmes lorsqu'elles reçoivent des soins de maternité. Les manifestations d'absence de respect et de mauvais traitements mentionnées dans ces catégories, surviennent tout au long d'un continuum allant d'une humiliation et d'un manque de respect voilés à une violence manifeste:

- Violence physique
- Soins administrés sans consentement préalable
- Non-confidentialité des soins
- Soins ne respectant pas la dignité de la personne (violence verbale y compris)
- Discrimination fondée sur des attributs spécifiques à la patiente
- Abandon ou refus de soins
- Détention dans les centres

Le manque de respect et les mauvais traitements, à l'égard des femmes ayant besoin de soins de maternité, deviennent un problème de plus en plus urgent et préoccupant, de manière croissante, un groupe de personnes et d'organisations dans des domaines aussi variés que la recherche, la qualité des soins, l'éducation, les droits de la personne et la défense des droits.

Le manque de respect et les mauvais traitements lors des soins de maternité constituent une violation des droits civils fondamentaux des femmes.